

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/189 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AUX REPONSES ATTENDUES DU MINISTERE DE LA SANTE ET A LA SITUATION SANITAIRE DE LURI

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2012

L'An deux mille douze et le vingt-sept septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LACAWE Mattea, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à M. SINDALI Antoine
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme RUGGERI Nathalie à M. de ROCCA SERRA Camille
M. SUZZONI Etienne à Mme GRIMALDI Stéphanie

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine, LUCCIONI Jean-Baptiste, STEFANI Michel.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,
- VU** la motion déposée par Mme Josette RISTERUCCI, au nom du Groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche »,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

ADOPTE, à l'unanimité, la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** l'entretien du Président du Conseil Exécutif de Corse, de la Conseillère Exécutive en charge du sanitaire et médico-social, avec M. le Directeur de Cabinet de la Ministre de la Santé au mois de juillet 2012,

CONSIDERANT que l'ensemble des urgences dans ce domaine ont pu être présentées et largement débattues lors de cette réunion en présence de l'ARS de Corse,

CONSIDERANT que des mesures immédiates ont pu être prises pour l'hôpital de la Miséricorde et que d'autres nécessitaient un délai plus important,

CONSIDERANT qu'à ce jour les réponses attendues depuis plus de 15 ans concernant la vétusté et l'urgence de la modernisation de l'Hôpital de Bastia, ne peuvent plus attendre un délai supplémentaire compte tenu de la situation financière et sociale de l'établissement,

CONSIDERANT que nous sommes en phase de consultation du Projet Régional de Santé pour la Corse, période durant laquelle nous devons acter le projet mais aussi avoir les engagements des moyens financiers qui correspondent,

CONSIDERANT que l'accès aux soins est une préoccupation première dans notre région,

CONSIDERANT les déserts médicaux constatés et les besoins exprimés actuellement par le bassin de population de la région de Luri,

CONSIDERANT la gravité et les conséquences de la situation sanitaire de Luri en raison de l'absence de médecin et de la fermeture de la pharmacie,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à Mme Marisol TOURAINE, Ministre de la Santé, d'apporter des réponses urgentes au sujet :

- De l'aide à l'investissement de l'hôpital de Bastia attendue depuis plus de 15 ans.
- Du financement pérenne des missions d'intérêt général principalement les SAMU/SMUR/EVASAN pour la région.
- De la présentation des États Prévisionnels des Recettes et des Dépenses des établissements publics (EPRD) en début d'année, puisque prévisionnels, et non au mois d'octobre pour certains hôpitaux et remédier rapidement aux déficits financiers structurels des établissements.

- Des déserts médicaux notamment dans le rural.

DEMANDE que les moyens soient donnés rapidement pour :

- Permettre la réouverture et le maintien de la pharmacie de Luri.
- Permettre l'installation d'un médecin, dont l'ARS pourra vérifier le cursus, par l'accompagnement de la commune dans ses démarches afin de permettre la finalisation du projet de maison de santé et d'un projet territorial de santé adapté à la région du Cap Corse ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 septembre 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI